



Réclamation de facture impayé

Par **Grousseau jennifer**, le **15/12/2017** à **15:29**

Bonjour,

Moi aussi me suis inscrite le mois d'avril 2017 au cef et depuis cette été je ne peux plus payé pour des cause qui me regarde (ils non pas le droit de savoir) j'aimerais savoir comment vous avez fais car j'en recois tout les mois des lettres d'assignation Devant les tribunaux .
Merci de m'aider .

Par **youris**, le **15/12/2017** à **20:13**

bonjour,

dans le contrat que vous avez accepté, il y a des clauses relatives à sa résiliation, en dehors de ces clauses le contrat continue et vous devez payer.

que vous ne payez pas pour " des cause qui me regarde (ils non pas le droit de savoir)" soient mentionnées dans ce contrat.

il est rare que ces établissements aillent jusqu'à une procédure devant un tribunal.

salutations